

VITICULTURE : NOS ACQUIS SYNDICAUX

[Covid-19] 12 juin 2020



POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ

- ✓ Reconnaissance du caractère prioritaire de l'agriculture, dont la viticulture
- ✓ Et de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Les caveaux, mais aussi les cavistes, ont pu rester ouverts pendant la période de confinement.



POUR PASSER LE CAP

- ✓ Mise en place d'un plan de soutien spécifique à la filière vitivinicole
 - Distillation de crise, assortie d'un budget de 155 millions d'euros, soit environ 2 millions d'hectolitres de vin dans un premier temps, à hauteur de 78€/hl pour les vins AOP-IGP et 58€/hl pour les vins sans indication géographique. En cas de dépassement de l'enveloppe, une réfaction sera opérée sur les volumes, et non les prix.
 - Aide au stockage, pour une enveloppe de 15 millions d'euros.
 - Éligibilité, sous conditions, des entreprises vitivinicoles au dispositif national d'exonération de cotisations sociales.
- ✓ Portage par le Ministre de l'agriculture et les eurodéputés, de la nécessité d'allouer un budget supplémentaire européen pour la mise en œuvre des mesures de gestion de marché.
- ✓ Portage par le Gouvernement de la demande d'un fonds de compensation au niveau européen, en réponse aux taxes Trump sur le vin.
- ✓ Augmentation du taux d'aide à 60% de la mesure restructuration du vignoble pour la campagne 2019/2020
 - C'est-à-dire une revalorisation de + 1000€ pour la plantation, + 50€ pour l'arrachage et + 400€ pour le palissage
- ✓ Accès pour les entreprises vitivinicoles au plan d'aide et de soutien national
 - Assouplissement des conditions d'éligibilité au fonds de solidarité : baisse du CA de 50 % au lieu de 70 %
 - Report du paiement des cotisations sociales MSA
 - Prêts de trésorerie garantis par l'Etat
 - Chômage partiel, etc.



POUR ASSOULIR LES CONTRAINTES

- ✓ Flexibilités dans la gestion du Programme National d'Aide vitivinicole : continuité des contrôles en dématérialisé afin de permettre le paiement des dossiers.
- ✓ Prolongation de 12 mois des autorisations de plantation/replantation expirant en 2020.
- ✓ Annonce de nouvelles souplesses réglementaires par le Commissaire européen d'ici l'été.
- ✓ A l'approche des prochaines vendanges, ouverture des frontières françaises pour les travailleurs saisonniers agricoles ressortissants ou résidents d'un pays membre de l'Espace Européen.



POUR RELAYER L'INFORMATION

- ✓ Participation à plusieurs réunions avec les ministres de l'Agriculture, de l'Economie et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Comptes publics afin de mettre en place un plan de soutien à la filière vin.
- ✓ Sensibilisation des parlementaires français et européens, ainsi que de la Commission européenne.
- ✓ Travail régulier entre la FNSEA, les JA et les représentants de la production (AGPV) pour la construction de positions communes.
- ✓ Organisation de deux commissions viticoles FNSEA en visioconférence et relai hebdomadaire des actualités auprès des membres.